

Enfance, ce qui contribuera admirablement à leur bonne éducation et attirera sur leurs familles les meilleures grâces célestes, Nous leur accordons de tout coeur, ainsi qu'à leurs bien-aimés parents, la Bénédiction Apostolique.

“ Du Vatican, le 7 décembre 1913.

“ PIUS PP. X. ”

De son côté, Sa Sainteté Benoit XV, dès le lendemain de son élection, donna sa bénédiction à l'Oeuvre de la Sainte-Enfance, en ces termes :

“ Nous faisons nôtre le désir exprimé par Notre regretté prédécesseur de sainte mémoire. Nous désirons voir augmenter les membres de l'Association de la Sainte-Enfance et de grand coeur, Nous accordons la bénédiction au bien méritant Directeur-général et à tous ceux qui seconderont son zèle.

“ Du Vatican, 13 septembre 1914.

“ BENOIT XV. ”

En juillet 1914, le zélé directeur de l'Oeuvre, Mgr Roger de Teil, considérant les développements extraordinaires qu'elles avait prise et les obligations beaucoup plus nombreuses que lui imposait sans cesse l'extension de son champ d'apostolat, résolut de se rendre en Amérique pour demander aux catholiques des Etats-Unis et du Canada un concours plus actif, et que les circonstances rendaient plus pressant. Mgr de Teil s'ouvrit de son projet au cardinal Vincent Vannutelli, protecteur de l'Oeuvre, et l'éminentissime cardinal que le Canada acclamait en 1910, au Congrès Eucharistique de Montréal, et qui apprît, alors, à connaître la foi et la charité de notre peuple, écrivit à Mgr de Teil une lettre de chaleureux encouragement, dont voici le texte :

Cher monseigneur,

Comme Cardinal-Protecteur de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance, je me réjouis beaucoup de votre voyage aux Etats-Unis